



Commune
Evolène

CONVOCAATION

L'assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

Mercredi 8 juillet 2020 à 20h00

À la salle de gymnastique du centre scolaire d'Evolène

(dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation)

L'ordre du jour est le suivant:

1. Comptes 2019
 - a. Présentation
 - b. Décision
2. Proposition de règlement de la « Convention 87 » entre propriétaires et concédants de l'aménagement hydroélectrique de Grande-Dixence
 - a. Présentation
 - b. Décision
3. Divers

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, les comptes peuvent être consultés, au greffe communal, dès ce jour jusqu'au 8 juillet 2020, durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Evolène, le 16 juin 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente

Virginie Gaspoz

Le Secrétaire

Narcisse Gaspoz